



BOURSE DE RECRUTEMENT

PROGRAMME ÉTUDIANT

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2019-2020

RÉGLEMENTS

Dates limites des concours :

- **15 mars 2019*** (première session débutant entre mai et août)
- **15 juillet 2019*** (première session débutant entre septembre et décembre)
- **15 novembre 2019*** (première session débutant entre janvier et avril)

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au secrétariat du RRSV

Objectifs du programme

Dans le cadre des différents programmes de formation au Québec, l'exposition aux sciences de la vision est généralement tardive et insuffisante. L'objectif des **Bourses de recrutement** du Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV) consiste à susciter l'intérêt des étudiants suffisamment tôt au cours de leur formation pour permettre aux plus prometteurs de poursuivre leurs études en vision. Ces bourses sont destinées aux étudiants nouvellement admis aux cycles supérieurs et inscrits à temps complet dans une université québécoise qui décident de poursuivre leur formation en santé de la vision sous la supervision d'un membre du RRSV. De plus, afin de stimuler la formation de clinicien-chercheurs, une enveloppe budgétaire distincte sera réservée pour les étudiants aux diplômes professionnels en santé désirant entreprendre une formation en recherche.

Plus spécifiquement, ces bourses permettront de :

- Financer la première session des études de recherche en santé de la vision (MSc, PhD, stagiaire post-doctoraux)
- Servir de levier aux étudiants et stagiaires post-doctoraux pour leur permettre d'obtenir une bourse auprès des organismes subventionnaires publics ou de l'industrie
- Favoriser le réseautage et les collaborations.

Montant et nombre de bourse

- Le montant de la bourse s'élève à un maximum de **4,000 \$** pour la première session de la maîtrise et de **8,000\$** pour la première session du doctorat ou du stage post-doctoral.
- Une enveloppe budgétaire de **48,000\$** par année financière (1^{er} avril au 31 mars) est disponible pour ce concours, incluant l'enveloppe réservée pour les étudiants aux diplômes de professionnels de la santé.
- Le nombre de bourses attribuées à chaque concours sera tributaire du nombre d'applications reçues dans chaque catégorie de bourse et de la disponibilité des fonds.
- Le laboratoire hôte doit s'engager à bonifier le montant afin de porter la rémunération de l'étudiant au niveau minimum stipuler par le département ou programme d'étude.

Critères d'évaluation

La demande sera évaluée en fonction de la qualité du dossier du candidat, du rôle et de l'encadrement prévu pour cet étudiant, ainsi que de la pertinence de ces études en lien avec les objectifs du programme.

Admissibilité

- Pertinence par rapport à la mission et aux domaines de recherche en santé de la vision du RRSV. Les demandes qui ne correspondent pas au mandat du RRSV ne seront pas évaluées.
- Le candidat doit être nouvellement admis à la session d'été, d'automne ou d'hiver dans un programme d'étude aux cycles supérieurs ou pour entreprendre un stage post-doctoral dans une université québécoise et ne pas déjà être titulaire d'une bourse d'un organisme subventionnaire.
- Le directeur de recherche doit être un membre régulier du réseau.
- Les projets à temps partiels pourront être considérés seulement pour les étudiants inscrits en même temps dans un programme de diplôme professionnel en santé.
- Le réseau accordera un maximum d'une (1) bourse par étudiant par année financière.
- Un fonds spécial de la Fondation Antoine-Turmel est réservé pour les projets pouvant avoir un impact sur la compréhension ou le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Vous êtes donc encouragés à nous indiquer si tel est le cas puisque cela pourrait permettre le financement de projets additionnels.

Cumul de bourses

Le cumul de bourses est permis jusqu'à concurrence du minimum requis par l'université d'accueil. Dans le cas d'un cumul de bourses, le candidat devra fournir une copie de la politique de rémunération des étudiants gradués de son affiliation universitaire pour justification.

Documents à fournir

La demande doit être déposée sous forme d'un **document PDF unique** comprenant, **dans l'ordre suivant** :

Par l'étudiant :

- Formulaire « BOURSE DE RECRUTEMENT » dûment complété
- Lettre d'admission au programme universitaire ou promesse d'embauche pour le stagiaire post-doctoral
- Relevés de notes de tous les programmes universitaires complétés ou en cours
- CV canadien commun format FRQS
- Copie de la politique de rémunération des étudiants gradués (si applicable)

Par le directeur de recherche:

- Une **lettre** indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant dans le cadre du projet décrit. Cette lettre doit aussi décrire les objectifs du projet de recherche, le rôle de l'étudiant et l'encadrement prévu pour cet étudiant.
- La **mise à jour du suivi de ses étudiants financés dans le passé par le RRSV** (poursuite des études en vision, succès aux concours de bourses, taux de diplomation, poste occupé une fois sur le marché du travail). La coordonnatrice du RRSV fournira sur demande une copie de ce document que le chercheur n'aura qu'à mettre à jour et retourner au RRSV.

Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

Engagement

Tout étudiant récipiendaire d'une **Bourse de recrutement** s'engage à:

- Soumettre une demande de bourse à un grand organisme subventionnaire à la prochaine date de tombée du concours (si éligible)
- Reconnaître le soutien du RRSV sur chacune des publications et présentations (orale et par affiche) découlant du projet pour lequel il a reçu la bourse du RRSV en utilisant l'un des libellés suivants, selon la langue de publication et le sujet traité:
 - « Le Réseau de recherche en santé de la vision du FRQS » ou « The FRQS Vision Health Research Network » s'il ne s'agit pas d'un projet en lien avec la DMLA
 - Ou « La Fondation Antoine Turmel et le Réseau de recherche en santé de la vision du FRQS » ou « The Antoine Turmel Foundation and The FRQS Vision Health Research Network » s'il s'agit d'un projet en lien avec la DMLA
- Déclarer au RRSV toute autre bourse reçue pendant la période financée par le RRSV
- Participer à la réunion annuelle du RRSV
- Aviser le RRSV de son cheminement (programme d'études ou emploi) après ses études dans un laboratoire du RRSV afin d'aider le RRSV à évaluer l'impact de ses programmes de financement.

Prière de faire parvenir une copie électronique de votre demande au: reseau.vision@ircm.qc.ca

Pour de plus amples informations et/ou pour confirmer votre admissibilité : Réseau thématique soutenu par le Réseau de recherche en santé de la vision (reseauvision.ca)
514-987-5636
reseau.vision@ircm.qc.ca

**BOURSE DE RECRUTEMENT****Concours 2019-2020****FORMULAIRE**

Dates limites de soumission : 15 mars* 15 juillet* 15 novembre*

*Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV

Catégorie : Maîtrise (MSc) Doctorat (PhD) Post-doctorat (PD)

OU

Étudiant à un diplôme de professionnel de la santé inscrit à un programme de :
 MSc PhD

NOM, Prénom:**Adresse courriel:****Téléphone:****Adresse postale:**

Langue : Français Anglais

Type de programme d'études, Université, Faculté et Département:**Coordonnées du directeur de recherche**

NOM, Prénom :

Courriel :

Titre du projet:

Ce projet impliquera-t'il l'utilisation d'une ressource du RRSV? oui non

Si oui, précisez

Infrastructures communes (précisez laquelle/lesquelles : _____)

Programme Réseautage national et international

Autre (précisez : _____)

Ce projet pourrait-il avoir un impact sur la compréhension et/ou le traitement de la DMLA ?

oui non

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

- Motivation à entreprendre des études graduées en science de la vision (maximum 250 mots)
 - Description du projet de recherche (maximum 1 page)
 - Hypothèse (s) de recherche
 - Justification
 - Méthodologie
 - Rôle de l'étudiant
 - Pertinence du milieu de recherche (maximum 250 mots)
-